



ASABTP



2^{ème} RALLYE RÉGIONAL VHRS de la VÉSUBIE **12 et 13 septembre 2014**

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Dans le cadre du « 2^{ème} Rallye Régional de la Vésubie » et du « 2^{ème} Rallye Régional VHC de la Vésubie » est organisé le « 2^{ème} Rallye Régional VHRS de la Vésubie »

PROGRAMME DU RALLYE :

Parution du règlement :	Mardi	15 juillet 2014	
Ouverture des engagements :	Lundi	15 juillet 2014	
Parution du road book :	Mardi	22 juillet 2014	
Clôture des engagements :	Lundi	1 septembre	à minuit
Vérifications administratives :	Vendredi	12 septembre	de 14h30 à 19h30
Vérifications techniques :	Vendredi	12 septembre	de 14h45 à 20h00
1 ^{ère} réunion du Collège :	Vendredi	12 septembre	à 18h00
Publication des admis au départ :	Vendredi	12 septembre	à 20h30
Départ 1 ^{ère} voiture :	Samedi	13 septembre	à 09h00
Arrivée 1 ^{ère} voiture :	Samedi	13 septembre	à 16h05
Publication des résultats :	Samedi	13 septembre	30 mn après l'arrivée du dernier concurrent
Vérifications finales :	Samedi	13 septembre	
Remise des Prix :	Samedi	13 septembre	à partir de 19h30 sous le chapiteau

ARTICLE 1P – ORGANISATION :

Définition : L'Association Sportive Automobile du Bâtiment et des Travaux Publics en qualité d'organisateur Administratif et Technique organise les 12 et 13 septembre 2014 en doublure du « 2^{ème} Rallye Régional de la Vésubie », et du « 2^{ème} Rallye Régional VHC de la Vésubie », un Rallye Régional de Régularité Historique Sportif dénommé :

2^{ème} RALLYE RÉGIONAL VHRS DE LA VÉSUBIE

conformément à la réglementation générale des rallyes FFSA et avec le concours de L'Écurie Vésubienne Automobile.

Permis d'organiser CRSA Côte d'Azur n° 53 en date du 10 juin 2014
FFSA n° R 301 en date du 23 juin 2014

Comité d'organisation : Idem support Rallye Moderne
Tableau officiel d'affichage : Place Mairie de Roquebillière

Secrétariat du Rallye : **ASABTP 42 avenue Gallieni 06000 NICE**
Tél : 04.93.80.43.44 - Fax : 04.93.92.37.14 - e-mail : asa@asbtp.com - Site web : asa.asbtp.com

PERMANENCE DU SECRÉTARIAT : *Tous les jours de 10h à 12h et de 14h30 à 19h jusqu'au jeudi 11 septembre 2014*
PERMANENCE DU RALLYE : *Mairie de ROQUEBILLIERE à partir du vendredi 12 septembre 2014 à 14h*

1.1P OFFICIELS DU RALLYE :

Idem support Rallye Moderne
- Commissaire technique : Responsable André BAROLLE Licence N° 55043

1.2P ÉLIGIBILITÉ :

Le « 2^{ème} RALLYE RÉGIONAL VHRS DE LA VÉSUBIE » compte pour :
- Le Championnat VHRS du Comité Régional du Sport Automobile PACA
- Les Challenges ASABTP

1.3P VÉRIFICATIONS :

Pas de convocation individuelle.
Les vérifications administratives auront lieu Vendredi 12 septembre 2014 à la Mairie de Roquebillière de 14h30 à 19 h 30.

Les vérifications techniques auront lieu sous le chapiteau au même endroit de 14 h 45 à 20 h.

Dispositions particulières : Les voitures de course doivent être déchargées avant les vérifications techniques. Le stationnement des remorques est interdit dans le village de Roquebillière, mais obligatoire parking EDF (voir fléchage).

ARTICLE 2P – ASSURANCES : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P – CONCURRENTS et PILOTES :

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS :

Idem support Rallye Moderne

Le nombre d'engagés est fixé à 50 voitures maximum à moduler en fonction du Rallye moderne.

Toute demande d'engagement devra être accompagnée :

- Photocopie du permis de conduire en cours de validité
- Photocopie de la licence 2014

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement la catégorie de moyenne choisie pour la totalité du rallye

« HAUTE - INTERMÉDIAIRE - BASSE »

Moyenne intermédiaire = moyenne haute moins 5 Km - Moyenne basse = moyenne haute moins 10 Km

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

3.1.1P CONCURRENTS ADMIS :

Conforme au règlement standard FFSA

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, aux personnes en possession d'un Titre de Participation Régularité.

3.1.1.2P DROIT D'ENGAGEMENT :

Idem support Rallye Moderne

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- avec la publicité des organisateurs : 300 €
- sans la publicité des organisateurs : 600€

Une remise de 40 € sera accordée à tous les PILOTES licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture.

3.1.1.3P ACCEPTATION :

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2 P-ÉQUIPAGES :

Conforme au règlement standard et aux prescriptions 2014 F.F.S.A.

Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques homologués recommandés ou au minimum NF.

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les vêtements en matières particulièrement inflammables (nylon par exemple) sont prohibés.

3.3P ORDRE DE DEPART :

Conforme au règlement standard et aux prescriptions F.F.S.A.

ARTICLE 4P – VOITURES et ÉQUIPEMENTS :

4.1P VOITURES AUTORISEES :

Sont admises, sur invitation les voitures correspondant à l'annexe K du code sportif de la FIA .

Les voitures des périodes C à J1 de 1919 à 1985. Les groupes suivants sont autorisés

1 - Groupe de régularité historique : voitures telles que définie à l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31.12.1985

2 - Groupe de régularité prestige : voitures de G T de série en conformité avec leur homologation routière.

Tout pilote qui voudrait inscrire une voiture à ce rallye doit s'assurer que, à la date des vérifications techniques et pour toute la durée du rallye sa voiture est conforme à la législation routière ainsi qu'à la classification des périodes telles que définies dans l'annexe K du Code Sportif International.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.2P INSTRUMENTS DE BORD : Deux catégories distinctes seront établies :

- Catégorie 1 : Voitures équipées d'instruments de mesure de distances mécaniques ou électroniques en sus des instruments de bord d'origine.
- Catégorie 2 : Voitures équipées uniquement des instruments de bord d'origine et dont l'équipage est muni d'une montre ou d'un chronomètre.

4.3P DOCUMENTS A FOURNIR AUX VERIFICATIONS :

La carte grise du véhicule ainsi qu'un laissez passer pour véhicules historiques de régularité doit être présentée aux commissaires techniques aux vérifications. Le PTH est recommandé mais pas obligatoire.

4.4P ASSISTANCE : Idem support Rallye Moderne

ARTICLE 5 – PUBLICITÉ : Conforme au règlement standard 2014 FFSA

L'ensemble des panneaux de portières ne pourra en aucun cas être découpé.

5.2P PUBLICITÉ OBLIGATOIRE : non rachetable sera précisée ultérieurement par additif.

5.3P PUBLICITÉ FACULTATIVE :

La publicité des organisateurs sera précisée ultérieurement par additif.

Toute autre publicité devra s'inscrire dans le cadre de l'annexe K en cours de validité et recevoir l'accord écrit de l'organisation.

ARTICLE 6 – SITES et INFRASTRUCTURES : Idem support Rallye Moderne

6.2P Reconnaissances : Idem support Rallye Moderne

6.3P Carnets de contrôle : Idem support Rallye Moderne

ARTICLE 7 – DÉROULEMENT de L'ÉPREUVE :

7.1P Départ :

Il est rappelé à tous les concurrents qu'ils doivent pointer et partir dans l'ordre des numéros de course. Tout départ anticipé sera sanctionné. Les concurrents partiront de minute en minute.

7.2P Dispositions relatives aux contrôles :

Les concurrents devront obligatoirement se présenter à tous les Contrôles de Passage et Contrôles Horaires sous peine de pénalisations.

Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Les lignes d'arrivées et de chronométrages intermédiaires ne seront pas indiquées. Un panneau (fin de régularité) sera placé après la ligne d'arrivée d'un secteur de test de régularité ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin du secteur de test de régularité.

Contrôles de passage (CP) :

A ces contrôles, les Commissaires en poste doivent simplement viser le Carnet de Contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, sans mentionner l'heure de passage. L'absence de pointage à un CP sera pénalisée de 10 minutes.

Contrôles horaires (CH) :

A ces contrôles, les Commissaires en poste indiquent sur le Carnet de Contrôle l'heure de présentation. L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes.

- Par minute d'avance, une pénalisation de 1 minute.
- Par minute de retard, une pénalisation de 5 secondes.

Les heures d'ouverture et de fermeture des contrôles sont précisées dans le road book qui sera remis au départ.

7.3. TESTS DE REGULARITE :

Les équipages doivent parcourir les secteurs de tests de régularité à une moyenne fixée par l'organisateur.

La longueur minimum d'un secteur de test de régularité est libre.

Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :

Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti :

1 seconde de pénalité.

Exemple :

Moyenne définie 45 km/h

Longueur du secteur de test de régularité 5,1 km

Temps imparti : 6 mn. 48 sec.

Temps réalisé: 6 mn. 59 sec. = 11 secondes de pénalité.

Temps réalisé: 6 mn. 31 sec. = 17 secondes de pénalité.

L'organisateur mettra en place des points de chronométrage intermédiaires obligatoires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les secteurs de tests de régularité. Chaque seconde au-dessus ou au-dessous entraînera une pénalité d'une seconde.

Trois options de vitesses moyennes sont proposées pour réaliser les tests de régularité.

Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour UNE SEULE des 3 options et pour la TOTALITE des tests de régularité.

L'engagement sera refusé à tout équipage n'ayant pas fait ce choix.

Le directeur de course devra proposer, sous son entière responsabilité, en fonction du profil de la route et des conditions climatiques, pour chaque test de régularité une "moyenne haute" une "moyenne intermédiaire" une "moyenne basse" en s'assurant que le temps minimum ne puisse être inférieur au temps réalisé en course par une voiture du même type X1.3

Ces valeurs seront communiquées, aux choix de l'organisateur, au départ des étapes ou sections, ou au CH des départs de chaque test de régularité.

Aucune moyenne ne devra figurer au règlement particulier.

Tout concurrent qui réalisera une moyenne dépassant de plus de 10% « la moyenne haute » sera exclu.

Au départ d'un secteur de test de régularité, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce secteur de test de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant. Puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.

TEST DE REGULARITE NON EFFECTUE :

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition qu'au plus tard 30 minutes avant l'affichage des classements de l'étape concernée, il informe le Directeur de Course de son intention de continuer. Dans ce cas, la voiture doit être présentée au parc fermé 15 mn avant le départ de la première voiture de l'étape suivante.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire de départ du test de régularité.

Pour être classée, la voiture doit passer le dernier contrôle horaire du rallye.

Un équipage ne pourra reprendre la course qu'au départ d'une section ou d'une étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).

INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE :

Lorsque le déroulement d'une épreuve spéciale sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course devra annuler l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué.

ARTICLE 8 – PÉNALITÉS – RÉCLAMATIONS: Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9 – CLASSEMENT

Les concurrents seront classés dans chaque groupe tel que définis à l'article 4.1P, par ordre décroissant des pénalités en 2 catégories comme indiqué à l'article 4.2P.

ARTICLE 10 - COUPES ET RECOMPENSES

Des coupes et trophées récompenseront les concurrents classés comme suit :

- 1 : Groupe de régularité historique
 - Les 3 Premiers du classement catégorie 1
 - Les 3 premiers du classement catégorie 2
- 2 : Groupe de régularité prestige
 - Les 3 Premiers du classement catégorie 1
 - Les 3 premiers du classement catégorie 2

10.1 REMISE DES PRIX : La remise des prix aura lieu le samedi 13 septembre 2014 à partir de 19h30 sous le chapiteau à Roquebillière le vieux.

**POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT,
SE REPORTER A LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE F.F.S.A.**